

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-cinq septembre deux mil vingt-quatre, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers municipaux délégués.

M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Gaëlle COMBRIS (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Damien DELAIRE).

Mme Annick GOUSSEN, Conseillère Municipale (pouvoir à M. Eric FORESTIER) – Mme Christiane MEURILLON (pouvoir à M. Antoine CREPIN).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2024-36 - Objet : Signature de la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local ».

Rapporteur : Me Gaëlle COMBRIS.

En 2017, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, la Métropole Européenne de Lille, l'Association des Maires du Nord et la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas de Calais ont été à l'initiative d'une démarche innovante pour développer ensemble l'approvisionnement local dans la restauration collective des établissements qui leurs sont liés : lycées, collèges, établissements médico- sociaux, écoles, cuisines centrales, etc...

Cette initiative émane de stratégies politiques différentes qui se retrouvent autour de volontés et de valeurs communes. Aussi, les partenaires ont souhaité mettre en cohérence leurs dispositifs existants, travailler en synergie et mobiliser la demande sur les territoires.

L'objectif étant de créer un véritable « effet levier » pour le monde agricole, favorisant la structuration des filières et les initiatives collectives.

Depuis plusieurs années, la municipalité s'attache à s'inscrire dans une démarche de développement de l'approvisionnement local pour son restaurant municipal (cantine scolaire et centres de loisirs).

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » (label « Ici, je mange local »).

Les objectifs de cette charte amènent chaque établissement engagé à mettre en œuvre un panel d'actions et à tendre vers le maximum de ce qui est réalisable en matière d'approvisionnement local.

Des indicateurs de suivi définis par les partenaires historiques permettent à l'établissement de situer son degré d'implication, sa marge de progrès et également de communiquer auprès de ses convives. Une évaluation annuelle sera réalisée, donnant lieu à l'attribution du label.

Aussi, chaque structure s'engage à fournir l'ensemble des éléments nécessaires à son évaluation. L'engagement dans la charte, son suivi, la mise en place et le partage des indicateurs se feront entre l'établissement et l'institution chef de file dans le respect et la cohérence de la charte collective et du règlement d'usage.

En signant cette charte, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'alimentation durable et de qualité et s'engage à remplir et respecter le règlement d'usage de la marque « Ici je mange local » et les conditions suivantes :

- Développer progressivement l'approvisionnement local et de qualité en tendant vers le maximum de ce qui est réalisable ;
- Cuisiner frais, de saison et proposer des repas diversifiés permettant le respect de l'équilibre alimentaire et l'éducation au goût ;
- Développer un projet autour de la restauration ;
- Sensibiliser les convives aux enjeux de l'approvisionnement local ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

Par ailleurs, la Métropole Européenne de Lille assure la collecte, le tri et la valorisation des déchets ménagers ainsi que la prévention de la production des déchets ménagers et assimilés pour les 95 communes de son territoire. Sur le volet prévention, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de la MEL (PLPDMA) adopté pour la période 2023-2029, vise une réduction de 50 kilos de déchets produits par habitant et par an entre 2020 et 2030.

Les biodéchets constituent le gisement de réduction prioritaire dans ce programme en raison à la fois du poids qu'ils représentent dans nos poubelles mais également de l'obligation réglementaire de tri à la source à compter du 1er janvier 2024 prévues par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite « loi AGECE ») n° 2020 105 du 10 février 2020.

Le PLPDMA, dans son axe « Lutter contre le gaspillage alimentaire », prévoit la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des restaurants collectifs à la réduction du gaspillage alimentaire. Dans le cadre des obligations de la loi EGALIM en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, la MEL accompagne les structures de restauration scolaire et les porteurs de projet sur la durée d'une année scolaire à partir de la réunion de démarrage de l'action.

En 2021, la MEL a lancé l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement méthodologique des structures de restauration collective scolaire dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2024, 25 communes du territoire ont ainsi été accompagnées, ce qui a permis de réduire en moyenne de 30 % le gaspillage alimentaire. Au-delà de l'objectif de réduction, le dispositif vise également à impulser le développement de restaurants collectifs exemplaires favorisant une alimentation plus durable (bio, locale et diététique).

Dans une perspective de déploiement, la Métropole Européenne de Lille souhaite désormais élargir la démarche initiée en 2021 sur l'ensemble de son territoire. L'appel à candidature vise à identifier et à accompagner les structures de restauration scolaire qui bénéficieront du dispositif d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire. L'objectif est d'accompagner environ 150 sites scolaires d'ici 2029. Les appels à candidatures seront lancés chaque année en fin d'année scolaire entre mai et fin juin afin de sélectionner les structures qui seront accompagnées sur l'année scolaire suivante.

Il est proposé à l'Assemblée de répondre à l'appel à candidature lancé par la MEL pour le restaurant municipal.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

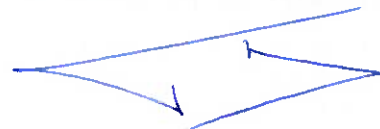
L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local » annexée à la présente délibération ;**
- **De répondre à l'appel à candidature lancé par la Métropole Européenne de Lille pour permettre l'accompagnement du restaurant municipal dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

La secrétaire de séance,
Grégoire HAMY.




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.




Permis exécutif par le Maire
Compte rendu de la transmission en Préfecture le 07/10/2024
et de la délibération le 03/10/2024. Thierry BONTE, Maire.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_36
Objet :	Signature de la charte « Ensemble, pour développer l'approvisionnement local »
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215906116-20241003-2024_36-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20241003-2024_36-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_2024_36.pdf Nom métier :	application/pdf	108.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Q6a_Charte_Ici_je_mange_local.pdf Nom métier :	application/pdf	1.3 Mo
99_DE-059-215906116-20241003-2024_36-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 octobre 2024 à 16h15min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 octobre 2024 à 16h18min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2024 à 16h18min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2024 à 16h18min31s	Reçu par le MI le 2024-10-07